



## Article payé et non livré sur internet

Par **marie hélène**, le **15/04/2009** à **16:44**

Bonjour,

j'ai acheté un bois de golf sur le site avantage golf.com payé par carte visa :164,50 euros , le 07 03 09 ; depuis j'attends en vain la livraison de ce bois malgré tous les mails envoyés et même une lettre recommandée , je n'ai rien reçu; le site se déclare en restructuration pour quelques semaines et dit qu'il contactera les gens j'ai écrit maintes fois pour demander quand? , pas de réponses , sur leur téléphone , il y a un répondeur qui ne donne jamais suite , comment savoir si cette boite est vraiment en restructuration ; ou en dépôt de bilan ? pouvez-vous me dire quel recours j'ai par rapport à ces malhonnêtes!  
merci d'avance pour votre réponse, sincères salutations  
MH ESCAICH

Par **gloran**, le **16/04/2009** à **01:12**

Votre recours le plus efficace consiste simplement à demander à votre banque le remboursement des sommes prélevées pour fraude à la carte bancaire, conformément à l'article L132-4 du code monétaire et financier.

Pour cela, envoyez un courrier en recommandé AR à votre banque, indiquant que vous avez subi une fraude. Indiquez les éléments du prélèvement concerné : date, montant, libellé etc.

Vous n'avez aucun justificatif à joindre. La banque a l'OBLIGATION de vous rembourser les sommes prélevées sous un mois.

La banque fera alors son affaire de la recherche des escrocs. Selon toute probabilité, elle en

restera là. En effet, les banques préfèrent payer pour les quelques problèmes qui peuvent arriver, que de médiatiser des arnaques à la carte bancaire et porter ainsi préjudice à leur business.

Cordialement,